



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/01/15

Reçu en Préfecture le : 28/01/15  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 26 janvier 2015**  
**D - 2015/42**

***Aujourd'hui 26 janvier 2015, à 15h13,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOUE, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

**Excusés :**

Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Marc LAFOSSE

## **Travaux de réaménagement de l'espace Saint-Michel. Avenants aux marchés de travaux. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du réaménagement des espaces publics de l'espace Saint-Michel, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres en juin 2012, relancé partiellement pour les marchés de travaux infructueux fin janvier 2013, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par une équipe de maîtrise d'œuvre constituée de l'agence Obras Architectes, du bureau d'études ARCADIS et d'Horizons Paysages.

Par délibération n° D-2013/249 du 26 avril 2013, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux correspondants.

Les travaux ont démarré le 26 août 2013 pour une durée de 21 mois, selon le phasage mis au point.

Un premier avenant aux marchés de travaux, concernant des arrêts de chantier, des dispositifs provisoires de protection de certains trottoirs, des modifications techniques à apporter suite à la demande de la Communauté Urbaine de Bordeaux, futur gestionnaire de la voirie, ainsi que différentes adaptations résultant de demandes des concessionnaires et impliquant des prix nouveaux, a fait l'objet d'une première délibération D 2014/157 du conseil municipal le 24 février 2014.

En complément, des modifications du projet, impliquant un travail complémentaire de conception de la part de l'équipe de maîtrise d'œuvre, ont été rendues nécessaires. Elles ont d'ailleurs fait l'objet d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre dans la délibération n°D2014/216 du 28 avril 2014.

Il s'agit :

-de la redéfinition du projet et des structures d'appui autour du ginkgo, indispensable du fait de la situation géographique des racines, qui ont diffusé sur l'ensemble du site, sous et sur les structures existantes, et qui posent problème pour l'installation de la grille et des emmarchements initiaux.

Une expertise complémentaire, menée par l'expert prestataire de la Ville à l'initiative de la commune, a confirmé la nécessité d'une protection et d'un projet s'adaptant à la réalité racinaire de cet arbre exceptionnel.

Ces difficultés ne pouvaient être appréhendées plus tôt. Elles ont été mises au jour lors des premières démolitions entre la basilique et la flèche.

-de la redéfinition du projet autour de la flèche, compte tenu des exigences de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, qui a mené un diagnostic sur la flèche.

De plus, le décaissement effectué à l'occasion du démarrage des travaux d'aménagement autour des contreforts de la flèche montre des ouvrages en pied de flèche fortement dégradés, à restaurer dans leur intégralité. Cela implique la nécessité de réaliser un aménagement réversible sur ce secteur, afin de permettre des travaux de restauration sur l'ouvrage sans endommager les espaces publics à proximité.

La maîtrise d'œuvre a donc proposé un nouveau parti d'aménagement, plus léger mais intégrant néanmoins les ouvrages d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales indispensables au bon fonctionnement du site.

Ces modifications du projet impactent plusieurs lots des marchés de travaux.

### **Lot 01 – Terrassements-VRD**

#### **Marché n° M 2013-190 – Société Atlantic Route**

##### **1/ Modification autour de la flèche**

La réhabilitation du monument n'étant pas envisagée avant 2017/2018, l'aménagement autour de la flèche doit donc être traité en provisoire, pour permettre, dans le futur, de réaliser la rénovation de celle-ci., notamment la remise en état des soubassements très dégradés, sans être obligés de démolir le pavage de la place.

Cela implique de réaliser les prestations suivantes :

- Supprimer la fondation béton qui servait de support aux dalles en pierre initialement prévues;
- Remplacer le revêtement en pierre par du stabilisé facilitant l'intervention ultérieure sur le monument et permettant d'assainir.

De plus, pour répondre à la demande de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, il est nécessaire de supprimer les regards à grille prévus au marché et de les remplacer par des caniveaux sur toute la périphérie de la surface en stabilisé pour éviter les problèmes d'humidité en pied de flèche.

Une modification des escaliers d'accès à la flèche et la réalisation d'un caniveau technique pour permettre le passage des câbles électriques pour l'éclairage de la place et les bornes du marché (du fait de la structure du local technique qui ne permet pas de passage des câbles en sol, et pour permettre également de récupérer les fourreaux existants) est également rendue nécessaire.

Montant en plus-value : 18 429,84 € HT

Montant en moins-value : 4 004,72 € HT

---

**Total : 14 427,12 € HT**

## **2/Modification de la structure de voirie autour de la flèche**

Pour s'assurer de la préservation de la flèche, des mesures de vibration pour vérifier si le matériel (compacteur) utilisé par l'entreprise risquait d'aggraver les désordres existants constatés récemment sur celle-ci ont été exigées par l'Architecte en Chef des monuments Historiques.

Les conclusions du rapport réalisé par la Société M2I diligentée pour expertiser cette dimension, déconseillent fortement l'utilisation d'engins vibrants dans un périmètre de 5 mètres autour de la flèche.

Cette contrainte impose de remplacer la structure de l'aménagement prévu au Marché (grave bitume) par une structure béton dont la mise en œuvre se fait sans engins vibrants.

Montant en plus-value : 58 441,00 € HT

Montant en moins-value : 31 267,50 € HT

---

**Total : 27 173,50 € HT**

## **3/ Modification autour du ginkgo**

Suite aux travaux de démolition autour du ginkgo (dépose des pavés existant sur sable), un développement dense et homogène du chevelu racinaire est apparu sur la couche supérieure. Pour faire suite à ce constat la Ville de Bordeaux a fait réaliser une expertise et s'est adjoint une mission de conseil pour protéger le Ginkgo.

L'aménagement autour de l'arbre a été revu intégralement par l'équipe de maîtrise d'oeuvre pour permettre la conservation de ce sujet remarquable. Cela se traduit par:

- La modification de la structure (grave bitume remplacé par béton),
- la modification du nivellement,
- l'agrandissement de la fosse d'arbre,
- l'agrandissement du muret de soutènement du parvis,
- La modification des emmarchements.

Montant en plus-value : 129 646,60 € HT

Montant en moins-value : 62 562,77 € HT

---

**Total : 67 083,83 € HT**

#### **4/Modification d'un trottoir le long de la rue des Faures**

Lors des travaux de démolition côté parvis de la Basilique, il a été constaté que le muret soutenant les grilles qui entourent le jardin de la basilique côté rue des Faures n'était pas fondé (la bordure repose sur le sol existant). Cette problématique n'était connue de personne (pas de plans ni de documents de recollement).

Le profil d'origine du projet prévoit de réaliser une voirie à plat y compris le trottoir, contre ce muret, plus basse de 10 centimètres par rapport à l'existant.

Pour permettre la conservation du muret et éviter des désordres sur celui-ci, il est proposé de réaliser un trottoir de 10 centimètres de haut avec une bordure, reprenant le niveau existant.

Montant en plus-value : 2 373,12 € HT

Montant en moins-value : 4 502,52 € HT

---

**Total : - 2 129,40 € HT**

#### **5/ Divers**

Pour permettre une sécurisation du dispositif de la vidéosurveillance sur le site en mettant l'armoire à l'abri, il est proposé de mettre en place les éléments actifs dans le local électrique de la flèche plutôt que de les laisser dans une chambre de tirage sous voirie. En effet, cette chambre installée sous la place a pris l'eau lors des dernières intempéries et le système a montré ses limites.

La prestation prévoit donc la réalisation d'un réseau enterré entre le réseau rue des Faures et le local électrique de la flèche.

Montant de cette prestation: **1 610,24 € HT**

#### **6/ Base Vie**

Pour permettre le fonctionnement optimal du marché avant la fin des travaux d'aménagement, afin qu'il puisse bénéficier d'un nombre maximal de stands sur l'ensemble de la place Meynard et de la place Canteloup, il faut déplacer la Base Vie vers la rue des Allamandiers (à côté de l'entrée Sud de la Basilique).

Cette prestation comprend le déplacement de la Base Vie (sanitaires, vestiaires, réfectoire, salle de réunion) et le raccordement au réseau électrique.

Montant de cette prestation: **15 672,45 € HT**

### Récapitulatif

1) Modification autour de la flèche	<b>14 427,12 € HT</b>
2) Modification de la structure de voirie autour de la flèche	<b>27 173,50 € HT</b>
3) Modification autour du ginkgo	<b>67 083,83 € HT</b>
4) Modification d'un trottoir le long de la rue des Faures	<b>- 2 129,40 € HT</b>
5) Divers	<b>1 610,24 € HT</b>
6) Base Vie	<b>15 672,45 € HT</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>123 837,74 € HT</b>

Soit **3,87 %** du montant initial du marché.

Le marché doit donc être modifié en conséquence :

	Montant en € HT
Montant de base	3 198 215,37
Montant de l'avenant n°1 (10,71 % du montant du marché initial)	342 533,19
Montant du présent avenant	123 837,74
<b>Nouveau montant marché</b>	<b>3 664 586,30</b>

### Lot 02 – Fourniture et pose pierre et pose mobiliers urbains

- Marché n°M 2013-191 – Société COLAS

#### 1/ Modification autour de la flèche

La modification du projet autour de la flèche a également des impacts et implique de réaliser les prestations suivantes dans le cadre de ce lot :

- prévoir des angles de raccordement aux caniveaux périphériques
- Remplacer le revêtement en pierre par du stabilisé ;
- Modifier les escaliers d'accès à la flèche

Montant en moins-value : **-19 905,94 € HT**

#### 2/ Modification de la structure de voirie autour de la flèche

Cette modification n'a pas d'incidence sur le revêtement qui doit être posé.

#### 3/ Modification autour du ginkgo

Suite aux travaux de démolition autour du ginkgo (dépose des pavés existant sur sable), un développement dense et homogène du chevelu racinaire est apparu sur la couche supérieure. Pour faire suite à ce constat la Ville de Bordeaux a fait réaliser une expertise et s'est adjoint une mission de conseil pour protéger le Ginkgo.

L'aménagement autour de l'arbre a été revu intégralement par l'équipe de maîtrise d'oeuvre pour permettre la conservation de ce sujet remarquable.

Cela implique :

- la modification du nivellement et des emmarchements,
- la modification des épaisseurs de pavés pour respecter les racines de l'arbre,
- l'agrandissement de la fosse d'arbre,
- l'agrandissement du mur de soutènement côté Basilique et des garde-corps,
- la suppression de la pose de la grille d'arbre par le présent lot au vu de la complexité de la pose du nouveau modèle à venir
- la réalisation d'un caniveau en pavés le long de la fosse

Montant en plus-value : + **17 205,72 € HT**

#### **4/ Modification d'un trottoir le long de la rue des Faures**

Lors des travaux de démolition côté parvis de la Basilique, il a été constaté que le muret soutenant les grilles qui entourent le jardin de la basilique côté rue des Faures n'était pas fondé (la bordure repose sur le sol existant). Cette problématique n'était connue de personne (pas de plans ni de documents de recollement).

Le profil d'origine du projet prévoit de réaliser une voirie à plat y compris le trottoir, contre ce muret, plus basse de 10 centimètres par rapport à l'existant.

Pour permettre la conservation du muret et éviter des désordres sur celui-ci, il est proposé de réaliser un trottoir de 10 centimètres de haut avec une bordure, reprenant le niveau existant.

Cela nécessite la mise en place d'une bordure identique au pavage (pierre de Calatorao).

Montant en plus-value : + **23 269,80 € HT**

#### **6/ Autres prestations**

##### ***5-1 Couleur des joints de pavés***

La couleur des joints prévue au marché de l'entreprise est de couleur gris clair (couleur béton). Cette teinte ne convient pas lors de sa mise en œuvre à grande échelle, le contraste étant trop important.

Pour avoir une teinte s'approchant de celle de la pierre et atténuer ainsi le contraste entre les deux, il est demandé à l'entreprise de modifier cette couleur en ajoutant un colorant noir au joint à couler.

Après essai in situ, le pourcentage approprié est de 5% de colorant dans le joint.

Montant de cette prestation pour l'ensemble des joints : + **55 000,00 € HT**

##### ***5-2 Fourniture et mise en oeuvre de longrines béton en périphérie des fosses d'arbres***

La structure en grave bitume (sous-couche demandée suite aux exigences de la Communauté Urbaine lors du premier avenant aux marchés de travaux) ne permet pas de réaliser les travaux prévus pour fixer les aciers Corten et le garde-corps de protection autour de chacune des fosses d'arbres.

Il faut par conséquent réaliser une longrine en béton sur la périphérie de chaque fosse avec une largeur et une hauteur qui permettent de fixer correctement les poteaux des garde-corps.

Montant de cette prestation : + **60 095,50 € HT**

##### ***5-3 Traitement des joints de dilatation sur bordure***

Le traitement des joints de dilatation des bordures n'est pas prévu (joint sec).

La Communauté Urbaine de Bordeaux (future gestionnaire) a demandé que ces joints soient traités et qu'ils soient de couleur identique aux bordures, ton pierre.

Montant de cette prestation : + **3 634,00 € HT**

#### ***5-4 Pose de garde-corps / Mains courantes***

Il a été finalement demandé par les services gestionnaires, craignant des détériorations des fosses d'arbres non protégées, que l'ensemble des fosses d'arbres soit équipé de la même protection (garde-corps et mains courantes supplémentaires à poser par ce lot) sur l'ensemble du projet.

Montant de cette prestation : + **6 500,00 € HT**

#### ***5-5 Drainage Borne Marché***

Au vu des problèmes d'écoulement constatés sur la place pendant les travaux lors de l'infiltration dans le sol des eaux de pluie, il est impératif de réaliser un drain de cailloux en fond de terrassement des bornes de marché pour assurer leur pérennité.

Montant de cette prestation : + **10 252,49 € HT**

#### ***5-6 Plus-value – Mise à la cote émergences 1 000 x 1 000***

Les regards existants pour le réseau unitaire sont de dimensions plus importantes que prévu et nécessitent une mise en place plus importante (1 000 x 1 000) au lieu de 720 x 720. On ne pouvait pas le savoir avant de casser les revêtements d'origine.

Cette prestation engendre une plus-value de mise à la cote des émergences.

Montant de cette prestation : + **4 820,00 € HT**

#### ***5-7 Reprise de bordure Comblanchien***

Suite à l'ouverture en provisoire après réception partielle de la rue Gaspard Philippe à la place du Maucaillou (pour réaliser les travaux du carrefour Allamandiers/Sauvageau/Planterose, rue des Allamandiers et la place Maucaillou côté rue Saumenude/Transversane/Planterose) à la circulation, un certain nombre de bordures a été abîmé par les véhicules et a dû être changé avant de réaliser le pavage.

Montant de cette prestation : + **17 993,14 € HT**

#### ***5-8 Bordures Calatarao autour du tri sélectif place du Maucaillou***

Le même souci est apparu précédemment pour le point tri de la place Meynard. Cela a été soumis lors du premier avenant.

La présente modification n'a pas été présentée lors de l'avenant précédent, compte tenu des incertitudes qui pesaient sur la réalisation du point tri.

L'émergence du tri sélectif doit être mise à niveau pour permettre son utilisation par tous les usagers du Service public.

L'espace Saint-Michel ayant une pente importante allant vers les quais, il a été décidé de mettre en place une bordure en périphérie de cet élément pour compenser les différences de niveau et faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Montant de cette prestation : + **9 837,30 € HT**

### **5-9 Emmarchement seuil Immeuble n°30 à n°32**

Le trottoir de la place Meynard est conçu pour respecter l'accessibilité aux handicapés (inférieur à 4 % et le devers de 2 %) et les seuils des différents immeubles qui sont le long de ce trottoir ont des niveaux de seuils différents.

Suite à la réalisation des trottoirs, les immeubles aux n°30 et n°32 de la place Meynard ont des hauteurs de marches supérieures à 20 cm, ce qui n'est pas acceptable en termes de hauteur .

Pour avoir une hauteur de marche qui permette un accès normal, il est nécessaire de réaliser un emmarchement complémentaire pour l' accès à ces deux immeubles.

Montant de cette prestation : + **7 180,50 € HT**

### **5-10 Carottage sur voirie pour test amiante**

Pour respecter la nouvelle réglementation (amiante), il faut faire des prélèvements des enrobés existants pour les faire analyser en laboratoire spécialisé.

Ces prélèvements sont réalisés par carottage avec l'équipement de protection spécifique imposé par la réglementation.

Ces prélèvements sont à effectuer pour la rue des Faures, la rue Clare et la place Duburg.

Montant de cette prestation : + **840,00 € HT**

### **5-11 Fourniture et pose de bordures accès Basilique**

Lors des travaux de démolition côté parvis de la Basilique, il a été constaté que le muret soutenant les grilles entourant le jardin de la rue des Faures n'était pas fondé (bordure qui repose sur le sol existant). Cette problématique n'était connue de personne (pas de plans ni de documents de recollement).

Le profil d'origine du projet prévoit de réaliser une voirie à plat y compris le trottoir, contre ce muret, plus basse de 10 centimètres par rapport à l'existant.

Pour permettre la conservation du muret et éviter des désordres sur celui-ci, il est proposé de réaliser un trottoir de 10 centimètres de haut avec une bordure, reprenant le niveau existant.

En complément, deux emmarchements supplémentaires sont nécessaires pour accéder à la basilique via la place.

Montant de cette prestation : + **6 900,01 € HT**

### **5-12 Mise à la cote d'émergences ERDF**

Le transformateur enterré place Canteloup comporte plusieurs émergences existantes qui doivent être déposées et remises en place lors des travaux.

Leur état ne permet finalement pas leur remise en place sans danger pour l'utilisation future de la place (risque d'effondrement si des véhicules circulent dessus, or nous sommes sur la zone du marché). Cela n'a pu être constaté que lors du démontage. Il n'y a pas non plus de plan de recollement pour ces ouvrages très anciens et donc pas d'information. La trappe du transformateur, garnie de béton, a cassé du fait de son usure et la fonte également usée des trappes de ventilation est tout autant cassante.

Le lot 2 doit donc effectuer l'adaptation des nouvelles trappes et chambres aux ouvrages béton existants, alors qu'initialement il devait juste reposer les anciennes trappes à l'identique.

Adaptation de

Montant de cette prestation : + **3 210,00 € HT**



### **5-13 Pose et remplissage des tampons pour fosses compteur**

Cette prestation non prévue au marché consiste à paver et à mettre à la cote les 8 fosses compteurs (arrosage, borne Marché, fontaine à boire, sanisette).

Au départ, les fosses étaient plus petites et la Lyonnaise a finalement demandé des fosses plus grandes. Les pavages sont donc plus conséquents en surface qu'initialement prévu dans le cadre de l'option retenue.

Montant de cette prestation : + 7 800,00 € HT

### **5-14 Essais de compression Ginger sur les pavés**

Selon l'article 5.7 du CCTP, si les essais de contrôle sont égaux ou supérieurs aux performances indiquées par l'entrepreneur sur la fiche technique jointe en annexe 1 (valeur  $\geq 145$  MPA), les frais des essais sont à la charge du Maître d'Ouvrage.

Si les essais sont inférieurs aux performances indiquées par l'entrepreneur sur la fiche technique jointe en annexe 1, les frais des essais sont à la charge de l'entreprise.

De nombreux essais ont été menés pour s'assurer à l'avancement du chantier que les pavés avaient bien les caractéristiques techniques préconisées.

Essai du 19/05/2014 : résultat 131,5 MPA

Essai du 25/06/2014 : résultat 161,8 MPA

Essai du 28/07/2014 : résultat 170,1 MPA

Essai du 14/08/2014 : résultat 153,4 MPA

Essai du 18/10/2014 : résultat 165,4 MPA

Ce qui implique  $4 \times 1\,000 = 4\,000,00$  € HT en plus-value

### **5-15 Modification du revêtement**

Cette adaptation des revêtements en liaison avec les rues existantes permet une meilleure cohérence et une meilleure lisibilité des espaces concernés.

#### **5-15-1 Phase 4 – Place Maucaillou, côté Planterose – Liaison Saumenude/Traversanne**

Trottoirs en pavés Montant en moins-value : - 858,60 € HT

#### **5-15-2 Phase 3.1 – Carrefour Sauvageau/Allamandiers/Planterose**

Montant en plus-value : + 5 298,30 € HT

---

Total des 2 prestations : + 4 439,70 € HT

### **5-1 Installation de chantier/ Réalisation de plans d'exécution supplémentaires**

Ces plans, implantations et piquetages sont indispensables au vu des modifications successives du projet depuis la passation des marchés (suppression de places de stationnement ou de manutention suite à des demandes en réunion riverains/commerçants, etc) et en particulier du fait du retraitement de la zone de la flèche et de la zone ginkgo.

Montant de cette prestation : + 6 330,72 € HT

## **6/ Concassé pour l'aménagement de l'espace autour du Ginkgo**

Pour l'aménagement paysager modifié autour du Ginkgo, il est nécessaire de fournir du concassé de pierre de Calatorao (identique au pavage de la place). qui sera installé dans la fosse autour de l'arbre en complément de la végétation, afin de mettre en oeuvre un aménagement adapté au système racinaire de l'arbre, assurant sa protection.

Montant de cette prestation : + **7 937,20 € HT**

**7/ Moins value sur l'option n°3 correspondant à 10% de stock de matériaux de revêtement (pierre)**

Au vu du nombre de palettes correspondant au pourcentage demandé pour l'ensemble des matériaux de pierre du projet, la Ville et la Communauté Urbaine, futures gestionnaires du site, ont convenu ensemble de diminuer les quantités initialement prévues. Selon les pierres et modules, un nouveau quantitatif, tenant compte des besoins futurs estimés de remplacement éventuel, a été redéfini.

Cela implique une moins-value de **-141 459,02 € HT**

**Récapitulatif**

1) Modification autour de la flèche	- 19 905,94 € HT
2) Modification de la structure de voirie autour de la flèche	0
3) Modification autour du ginkgo	+ 17 205,72 € HT
4) Modification d'un trottoir Basilique	+ 23 269,80 € HT
5) Divers	
5.1) Couleur des joints	+ 55 000,00 € HT
5.2) Fourniture et mise en oeuvre de longrines béton	+ 60 095,50 € HT
5.3) Traitement des joints de dilatation sur bordure	+ 3 634,00 € HT
5.4) Pose de garde-corps / Mains courantes	+ 6 500,00 € HT
5.5) Drainage borne Marché	+ 10 252,49 € HT
5.6) Plus-value mise à la cote émergences	+ 4 820,00 € HT
5.7) Reprise de bordure Comblanchien	+ 17 993,14 € HT
5.8) Bordure Calatorao tri sélectif place Maucaillou	+ 9 837,30 € HT
5.9) Emmarchement seuil Immeuble n°30 à n°32	+ 7 180,50 € HT
5.10) Carottage sur voirie pour test amiante	+ 840,00 € HT
5.11) Fourniture et pose de bordures accès Basilique	+ 6 900,01 € HT
5.12) Mise à la cote d'émergences ERDF	+ 3 210,00 € HT
5.13) Mise à la cote des tampons pour fosse compteur	+ 7 800,00 € HT
5.14) Essais de compression Ginger	+ 4 000,00 € HT
5.15) Adaptation des revêtements / existant	+ 4 439,70 € HT
5.16) Installation de chantier	+ 6 330,72 € HT
6) Concassé pour Aménagement espace Ginkgo	+ 7 937,20 € HT
7) Moins value sur le stock de matériaux de l'option n° 3	-141 459,02 € HT

**TOTAL :** **95 881,12 € HT**

**Soit 1,40% du montant du marché initial**

Le marché doit donc être modifié en conséquence :

	Montant en € HT
Montant de base	6 835 118,45
Montant du précédent avenant (0,77 % du marché initial)	52 674,12
Montant du présent avenant	95 881,12 € HT

<b>Nouveau montant marché</b>	<b>6 983 673,69 € HT</b>
-------------------------------	--------------------------

**Au global, dépassement de 2,17 % du montant initial du marché.**

Lot 03 – Espaces Verts Arrosage  
Marché n° M 2013-192 – Société Bouyrie de Bie

Suite au constat de la présence d'un chevelu racinaire plus dense que prévu lors des démolitions autour du ginkgo, il faut modifier l'aménagement autour de cet arbre pour le préserver.

Cette modification nécessite la création d'une fosse d'arbre quatre fois plus grande ainsi qu'un aménagement paysager adapté à cette situation. Cela implique de nouveaux prix :

	<b>Montant en € HT</b>
Pour rappel Montant minimum marché à bons de commande	145 406,00
<b>Montant du présent avenant (2,98 % du montant initial du marché)</b>	<b>4334,98</b>
- Nettoyage manuel en prenant soin des racines existantes :	4,25 € HT/m <sup>2</sup>
- Arrosage spécifique par goutte à goutte	877,63 € HT/ens.
- Installation d'un paillage végétal fourni par la ville de Bordeaux (mulch) et minéral de type ballast (identique aux pavés) fourni par le Lot 2 :	34,58 € HT/m <sup>2</sup>
-fourniture et plantations de végétaux dans la fosse	772,40 € HT/ens.

**Lot 05 – Fourniture de mobiliers urbains**  
**Marché n° M 2013-194 – Société Provville**

Plusieurs potelets sécables ont été détériorés par des usagers depuis la réception partielle.

Il est donc nécessaire qu'ils soient réparés.

L'entreprise propose une soudure plus importante de leur base, convenant néanmoins aux pompiers en matière d'intervention.

Le marché doit donc être modifié en conséquence :

	<b>Montant en € HT</b>
Pour rappel Montant minimum marché à bons de commande	303 363,00
Prix nouveau Réparation de potelets sécables	49

**Lot 06 – Fourniture de fontes de voirie**  
**Marché n° M 2013-195 – Société Bernard Pagès**

La Lyonnaise impose de réaliser des fosses compteurs plus grandes qu'initialement prévues, ce qui implique des trappes de dimension plus importantes en surface. Les trappes du transformateur EDF situé sous la place Canteloup étant en mauvais état, il est indispensable de les remplacer. Une barrière amovible est indispensable en complément pour répondre aux normes actuelles de sécurité.

Cela génère des prix nouveaux pour chacun de ces ouvrages à installer.

Suite à la modification de l'aménagement autour du Gingko, la grille doit également être modifiée dans sa structure et ses dimensions.

La prestation prévoit :

- La structure métallique pour recevoir la grille ;
- La nouvelle grille de 15 m x 5 m, adaptée à la fosse élargie, est constituée d'éléments en fonte ductile, moulage sable, grenailé. Les plaques de fonte seront coupées sur mesure pour épouser les contours de la grille et pour avoir des éléments levables pour permettre l'entretien de la fosse.
- La pose de l'ensemble des éléments et de la structure, au vu de leur complexité.

Le marché doit donc être modifié en conséquence :

	Montant en € HT
Pour rappel Montant minimum marché à bons de commande	362 189,00
<b>Prix nouveaux</b>	
Couverture à paver D400 2 400 x 1 200 avec assistance par vérin pour fosse compteur d'eau :	<b>11 500,00 € / U</b>
Couverture à paver D400 1 650 x 1 250 avec assistance par vérin pour fosse compteur d'eau :	<b>9 250,00 € / U</b>
Grille + tampon D 400 2 400 x 1 200 avec assistance par vérin pour l'accès au transformateur EDF:	<b>11 500,00 €</b>
Barrière amovible Inox pour couverture 2 400 x 1 200 pour la trappe d'accès au transformateur EDF :	<b>1 650,00 €</b>
Trappe P2TC AC tampon antidérapant croix pour chambre de tirage ERDF :	<b>1 800,00 € / U</b>
Grille gingko	<b>38 543,05 €</b>

**Lot 10 – Fourniture et pose de matériels d'éclairage**  
**Marché n° M 2013-197 – Société CEPECA CITEOS**

Des bornes d'alimentation du marché n'ont plus lieu d'être au vu de la configuration du marché qui a évolué . Cela implique des moins-value pour l'opération.

Par contre, les dimensions des coffrets de façade doivent être augmentées pour permettre une sécurisation du réseau au vu de la dimension des câbles présents sur le réseau existant. Ces coffrets permettent le bouclage du réseau du projet avec l'existant et une sécurisation de l'ensemble du réseau d'éclairage public du secteur.

Modification des coffrets de façade (dimensions plus importantes)  
pour permettre le raccordement des réseaux d'alimentation  
d'éclairage existant et du nouveau réseau : + **7 582,30 € HT**

Ouverture et fermeture de fouille, confection de 2 boîtes  
de raccordement pour reprise des câbles enterrés existants ;  
fermeture + réfection provisoire : + **10 538,00 € HT**

Suppression de boîtier d'alimentation Marché 6 x 16<sup>A</sup> ; nbre = 3 : - **6 990,00 € HT**

Suppression de boîtier d'alimentation Marché 4 x 16<sup>A</sup> ; nbre = 1 : - **2 719,00 € HT**

Suppression de boîtier d'alimentation Marché 6 x 16 + Eau ; nbre = 1 : - **2 577,00 € HT**

Encastrement du coffret de coupure type RMB + EDF dans le local  
flèche Saint-Michel (ERDF ne pose pas les coffrets) : + **1 358,20 € HT**

La livraison des grands mâts (au nombre de 12) prévus sur la place n'a pu s'effectuer sur  
le chantier (accès semi-remorque) compte tenu des difficultés d'accès au site ; de ce fait, il  
a été demandé à l'entreprise Citeos de les stocker dans son entrepôt et de les livrer au fur  
et à mesure de l'avancement de la pose : + **4 314,00 € HT**

**Total : + 11 506,50 € HT**

**Soit 3,13 % du montant du marché initial**

Le marché doit donc être modifié en conséquence :

	<b>Montant en € HT</b>
Montant de base	367 276, 00
Montant du présent avenant	11 506,50
<b>Nouveau montant marché</b>	<b>378 782,50</b>

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres donné lors de la séance du 7 janvier 2015, à signer les avenants précités correspondants aux marchés en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, fonction 824 – compte 2318

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 janvier 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Jean-Michel GAUTE**